



Direction Indemnisations  
Pôle Métiers Dommages aux Biens

A l'attention des experts du réseau d'experts DAB

---

## NOTE D'INSTRUCTIONS TECHNIQUES n° 008/2021

---

28/01/2021

Émetteur : Sébastien Aupérin

---

### Délais à respecter concernant les dossiers DAB

---

**Les experts du réseau DAB doivent respecter les délais suivants lorsque leur dossier est d'un enjeu inférieur à 15 000,00 € TTC :**

- Accusé de réception de la mission et prise de contact avec l'assuré : dans les 48h suivant la réception de la mission
- Dépôt du rapport d'expertise définitif : dans les 21 jours suivant le dernier rendez-vous d'expertise
- Répondre au message d'un gestionnaire : sous 72h

**Lorsque ces délais ne pourront pas être respectés, il faudra absolument en informer le gestionnaire et lui en expliquer la raison par suivi DARVA**

**Les experts du réseau DAB doivent respecter les délais suivants lorsque leur dossier est d'un enjeu supérieur ou égal à 15 000,00 € TTC :**

- Accusé de réception de la mission et prise de contact avec l'assuré : dans les 48h suivant la réception de la mission
- Transmission de la Note d'Information Rapide : dans les 7 jours suivant le 1<sup>er</sup> rendez-vous d'expertise
- Dépôt du rapport de reconnaissance : dans les 21 jours suivant le 1<sup>er</sup> rendez-vous d'expertise
- Dépôt du rapport d'expertise définitif : dans les 21 jours suivant le dernier rendez-vous d'expertise
- Répondre au message d'un gestionnaire : sous 72h

Lorsque ces délais ne pourront pas être respectés, il faudra absolument en informer le gestionnaire et lui en expliquer la raison par suivi DARVA